Nations Unies S/PRST/2006/12



## Conseil de sécurité

Distr. générale 23 mars 2006

Original: français

## Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 5394<sup>e</sup> séance du Conseil de sécurité, tenue le 23 mars 2006, dans le cadre de l'examen de la question intitulée « La situation au Burundi », le Président du Conseil de sécurité a fait, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité a pris note du sixième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations unies au Burundi (ONUB), et approuve ses recommandations.

Le Conseil de sécurité est profondément préoccupé par la poursuite des violences auxquelles se livrent les Forces nationales de libération (FNL) et des combats entre celles-ci et l'armée burundaise, par les violations des droits de l'homme commises par les deux parties, ainsi que par les facteurs d'instabilité qui subsistent dans la région. Il demande la cessation immédiate des hostilités et des violations des droits de l'homme. Il salue l'engagement pris par le Président Nkurunziza de traduire en justice les responsables de ces violations, et encourage les autorités burundaises à œuvrer à cette fin en étroite liaison avec les observateurs des droits de l'homme des Nations unies.

Le Conseil de sécurité prend note avec satisfaction des déclarations que le chef des FNL, M. Agathon Rwasa, a faites à Dar es-Salam dernièrement, manifestant sa disponibilité à négocier en vue de mettre un terme définitif aux violences. Le Conseil exhorte les deux parties à saisir l'occasion de ces négociations en vue de ramener la paix dans tout le pays.

Le Conseil de sécurité prie dans ce contexte le Secrétaire général de le tenir régulièrement informé de l'évolution de la situation, et, en consultation avec le gouvernement burundais, du plan de désengagement de l'ONUB.

Le Conseil de sécurité se réjouit des progrès accomplis par le Gouvernement burundais depuis l'achèvement de la Transition, et notamment ses efforts tendant à réduire la pauvreté.

Le Conseil de sécurité encourage les parties burundaises à poursuivre dans la voie des réformes agréées à Arusha, en maintenant l'esprit de dialogue, la recherche du consensus et l'approche sans exclusive qui ont rendu possible le succès de la transition dans leur pays.

Le Conseil de sécurité invite les États de l'Initiative régionale à continuer de travailler avec les autorités burundaises à la consolidation de la paix dans leur pays et dans la région. Il encourage la communauté internationale, y compris les organismes concernés des Nations unies, à continuer de soutenir les autorités burundaises après le désengagement de l'ONUB sur le long terme. »